

REGLEMENT ENDURANCE 25 POWER BFC 2021

ART. 1 - DEFINITION

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : idem Championnat de France 25 POWER 2021.

ART. 2 - CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

ART. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route : **Règlement FFM 2021**

ART. 4 - EPREUVE

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 POWER 2021, (Art. 6). La Commission de Vitesse BFC se réserve le droit de modifier la présente liste (sous réserve d'inscription 2021). Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve. Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

ART. 5 - FORMULE

Le Championnat Endurance BFC 25 POWER 2021 se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

ART. 6 - CALENDRIER

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission Vitesse BFC.

Pour 2021 les courses sont :

Marcilliat (63) les 3 et 4 Avril 2021

Le Creusot (71) les 26 et 27 Juin 2021

Moirans (39) les 5 et 6 Juin 2021

St Laurent de Mure les 30 et 31 Octobre 2021

Paray sous Braille (03) les 24 et 25 Avril 2021

ART. 7- PARCOURS

Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM

ART. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT BFC 2021

L'engagement au Championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit.

Vous trouverez les fiches d'inscriptions sur le site de la Ligue ou au près : Pascal Belin 7 place Pierre TACHON – 58640 Varennes-Vauzelles. Mail : belin.pascal58@orange.fr Le retour d'inscription se fera auprès de celui-ci.

Seuls les pilotes ayant leurs licences dans la Ligue sont autorisés à s'inscrire.

Pour prétendre à être classé, le Responsable de Team doit inscrire obligatoirement celui-ci.

ART. 9 - CLASSEMENT

Pour être classé, les Teams doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au Calendrier du dit Championnat, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

ART. 10 - RECOMPENSE

Les Teams Champions de Bourgogne Franche-Comté seront récompensés lors de l'Assemblée Générale.

La présence des 3 pilotes du Team est obligatoire. Seul les pilotes de Ligue seront récompensés. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART. 11 - OFFICIEL

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

ART. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les Teams participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

ART. 13

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC -Commission Vitesse).